

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accordant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de **2^{ème} année de licence Administration économique et sociale** est ainsi constitué pour le 1^{er} semestre de l'année universitaire 2024-2025

Présidente : Nathalie DROIN

Membres :

Malika BENDAHMANE

Nathalie BESOMBES-PETIT

Jean-Christophe BOUGUERET

Pierre CHAUDRON

Frédéric COULON

Julia DEGENHARDT

Stacy FOURNETTE

Badreddine HAMDJ

Valentin LAMY

Jimmy LOPEZ

Isabelle MOINE-DUPUIS

Florence MONNIER

Salva NGOY BANZA KAJIMBIKA

Louise ROULOT

Jean-François ROULOT

Alexandre VIGNAUD

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le vendredi 8 novembre 2024

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

